



Présentation du système TARPSY 4.0

Contenu

1. **Données**
2. Grouper
 1. Fonctionnement
 2. Perfectionnement
3. Calcul
 1. Méthode
 2. Perfectionnement
 3. Autres analyses
4. Chiffres-clés

1 Données



Aperçu livraisons de données

Psychiatrie stationnaire	2014 & 2015 T1.0	2016 T2.0	2017 -	2018 T3.0	2019 T4.0
Nombre de cliniques	46	52	52	60	62
Cliniques avec des livraisons valides	32	44	39	47	56
Cas livrés ¹	108'725	62'432	64'092	67'679	70'974
Cas plausibles	68'746	44'851	49'044	52'595	53'291
Pourcentage de cas plausibles	63 %	72 %	77 %	78 %	75 %
Nombre de cas selon l'OFS ²	148'231	76'332	78'956	75'749	77'477

¹ Par regroupement des cas pour les années 2014-2018

² Source pour les années 2014-2018: OFS, chiffres-clés des hôpitaux suisses, pour l'année en question

1 Données

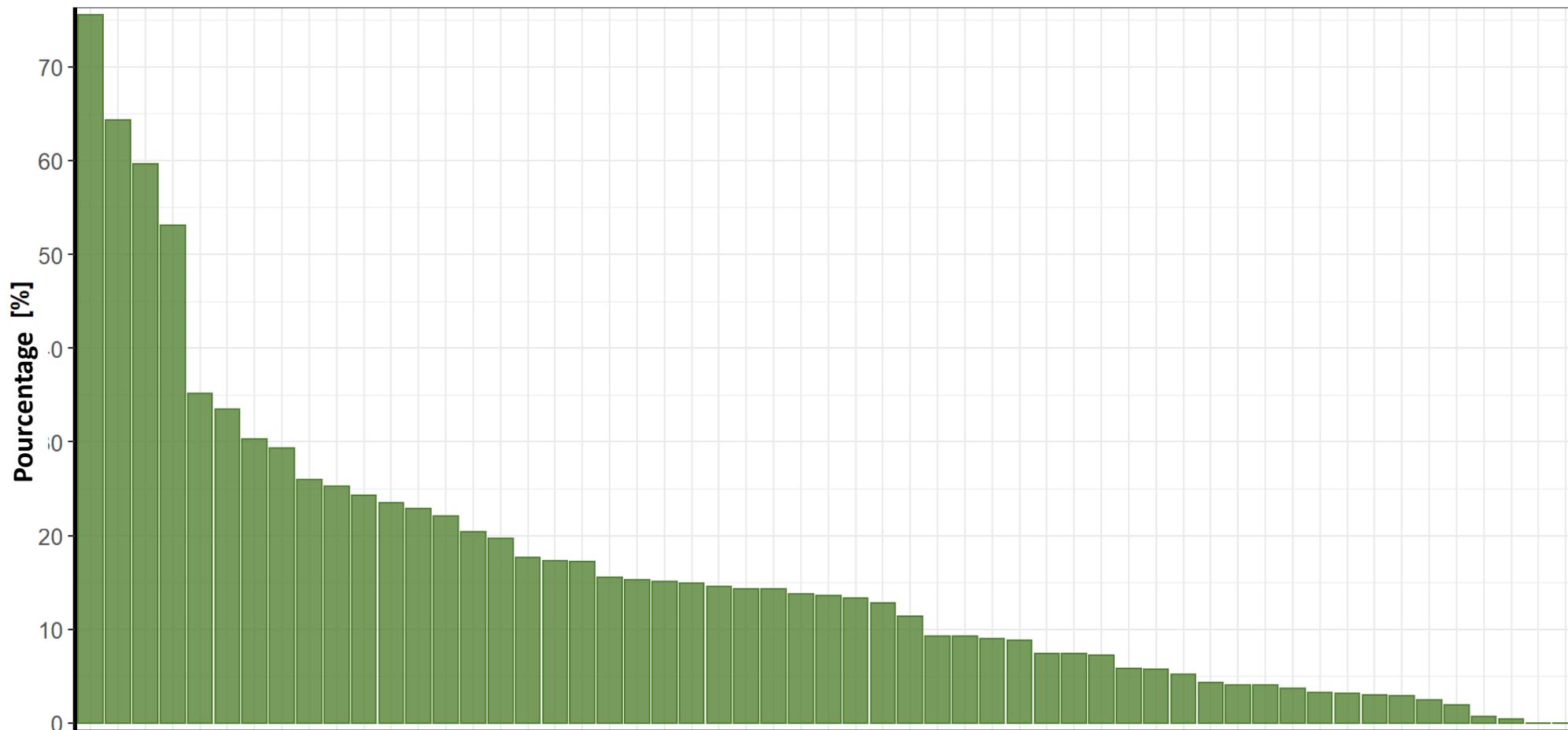
Aperçu plausibilisation

	Nombre de cas
Cas livrés	70'974
Cas hospitalisés sur deux ou plusieurs années sans coûts complets	- 405
Exclusion d'hôpitaux (6 hôpitaux)	- 7'424
Plausibilisation des cas	- 9'854
Cas plausibles	53'291

1 Données

Pourcentage de cas non plausibles par hôpital

Données: tous les cas livrés, données 2019 sans les hôpitaux exclus



1 Données

Nombre de cas par groupe d'âge

Données: tous les cas, données 2019

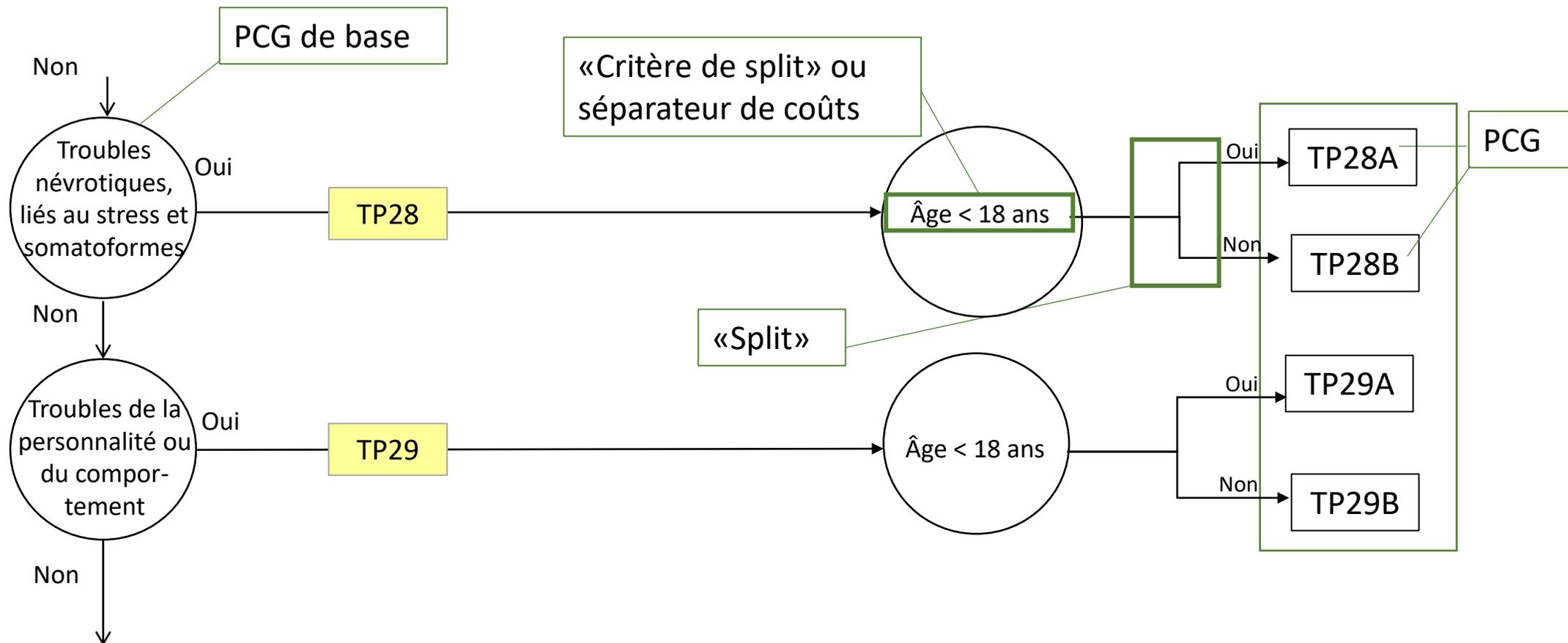
Groupe d'âge	Nombre de cas	Nombre de cas plausibles	Pourcentage de cas plausibles
Tous les groupes d'âge	70'974	53'291	75 %
Moins de 18 ans	3'771	2'656	70 %
18 à 64 ans	56'057	42'974	77 %
65 ans et plus	11'146	7'661	69 %

Contenu

1. Données
2. **Grouper**
 1. **Fonctionnement**
 2. Perfectionnement
3. Calcul
 1. Méthode
 2. Perfectionnement
 3. Autres analyses
4. Chiffres-clés

2 Grouper

Fonctionnement



Contenu

1. Données
2. **Grouper**
 1. Fonctionnement
 2. **Perfectionnement**
3. Calcul
 1. Méthode
 2. Perfectionnement
 3. Autres analyses
4. Chiffres-clés

2 Grouper

Perfectionnement



Contrôle des critères de split existants:

- Catégories d'âge
- Diagnostics principaux, supplémentaires
- Items HoNOS/HoNOSCA
- Diagnostics supplémentaires somatiques
- Codes CHOP

2 Grouper

Perfectionnement



Contrôle des données issues des procédures de demande 2019

Développement possible de nouveaux critères de split:

- Catégories d'âge < 12, 14, 15, 18 ans ou > 65/70/75/80/85 ans
- Diagnostics principaux, supplémentaires
- Items HoNOS/HoNOSCA
- Tous les codes CHOP 2019 spécifiques à la psychiatrie
- Diagnostics supplémentaires somatiques
- Plusieurs diagnostics supplémentaires psychiatriques

2 Grouper

Perfectionnement



Procédure de demandes 2019

6 demandes déposées

→ 1 non calculable, 3 mises en œuvre, 2 refusées

2 Grouper

Perfectionnement

TP 21 - Troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation d'alcool, d'autres drogues ou d'autres substances



Modification:

Élargissement de la condition de split entre TP21A et TP21B à:

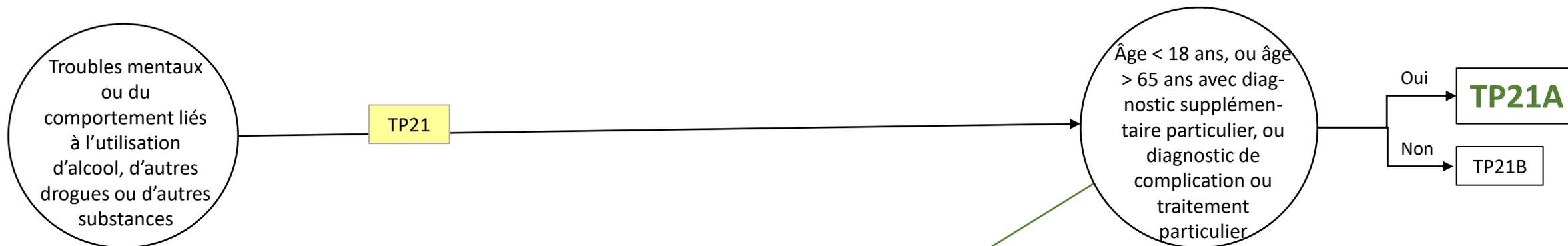
- Traitement mère-enfant en psychiatrie adulte

Suppression de la condition de split de certains codes qui classifient le type de consommation de substances

2 Grouper

Perfectionnement

TP 21 - Troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation d'alcool, d'autres drogues ou d'autres substances



TP21A: Critères de split élargis à:

CHOP: Traitement mère-enfant

2 Grouper

Perfectionnement

TP24 - Troubles en cas de démence ou autres troubles organiques du SNC



Modification:

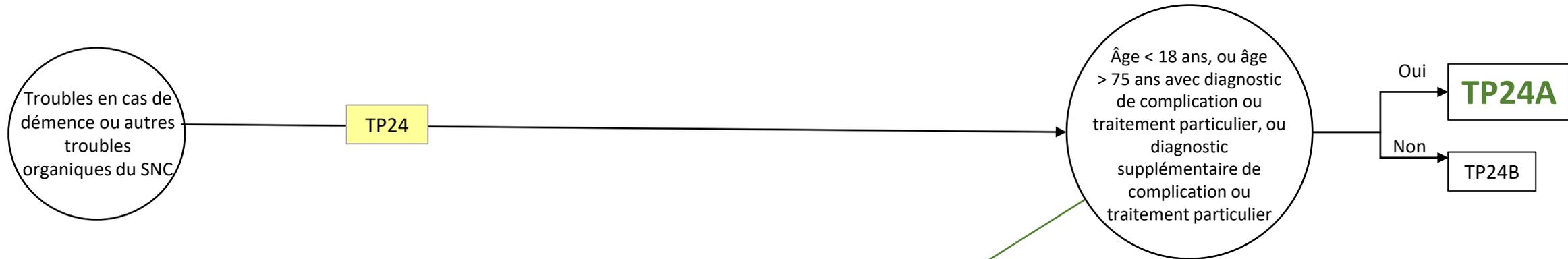
La logique existante du split TP24A et TP24B a été élargie:

- Traitement complexe en cas de démence en lien avec l'item HoNOS 1, 2 ou 5 de valeur 3 ou 4

2 Grouper

Perfectionnement

TP24 - Troubles en cas de démence ou autres troubles organiques du SNC



Logique existante élargie à:

CHOP:
Traitement complexe en cas de démence

avec

Sévérité des symptômes:
Items HoNOS 1 ou 2 ou 5: ≥ 3

2 Grouper

Perfectionnement

TP25 - Schizophrénie, troubles schizotypiques ou hallucinatoires



Modification:

Nouveau PCG établi, TP25A: les **cas < 18 ans** sont désormais représentés seuls

Élargissement de la condition de split entre le nouveau code TP25B (*auparavant TP25A*) et TP25C (*auparavant TP25B*) à:

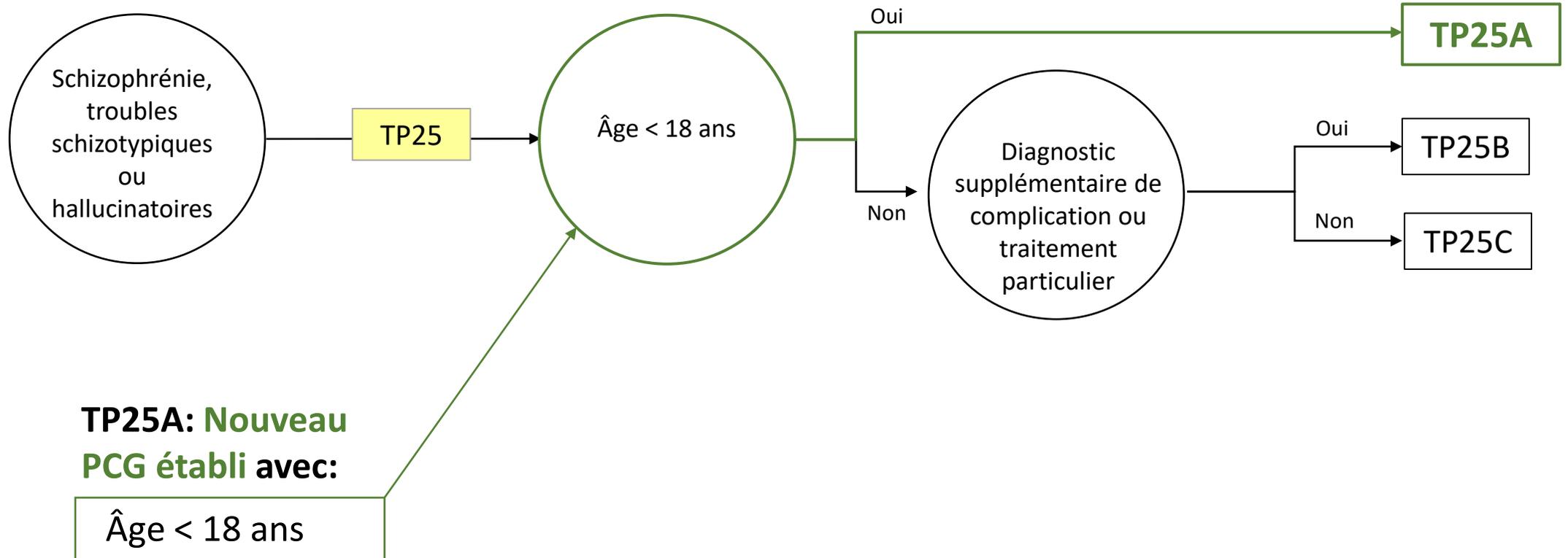
- Items HoNOS/HoNOSCA 1/2/5 de valeur 3 ou 4
- Traitement mère-enfant en psychiatrie adulte

2

Grouper

Perfectionnement

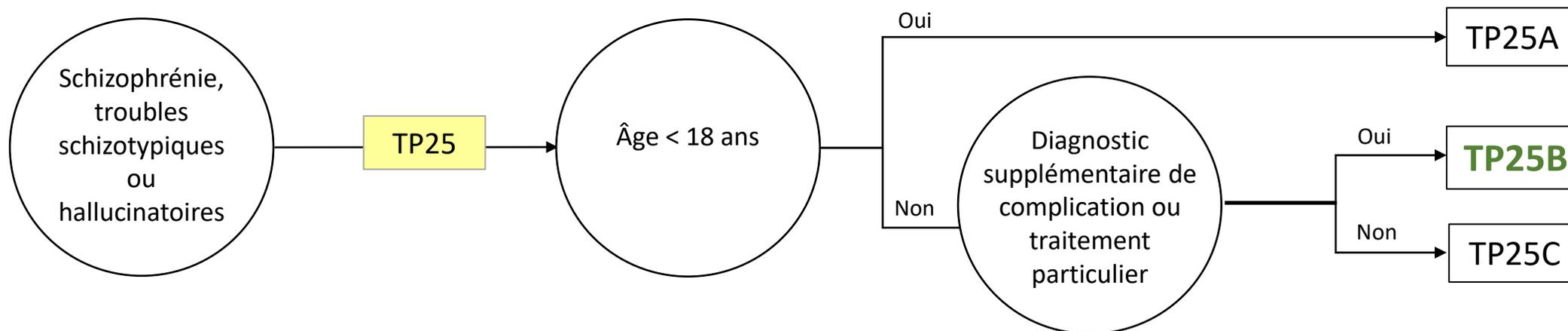
TP25 - Schizophrénie, troubles schizotypiques ou hallucinatoires



2 Grouper

Perfectionnement

TP25 - Schizophrénie, troubles schizotypiques ou hallucinatoires



TP25B: critères de split élargis à:

CHOP: Traitement mère-enfant

ou

Sévérité des symptômes:
HoNOS 1/2/5 de valeur 3 ou 4

2 Grouper

Perfectionnement

TP26 - Troubles maniaques



Modification:

Élargissement de la condition de split entre TP26A et TP26B à:

- Traitement mère-enfant en psychiatrie adulte

2 Grouper

Perfectionnement

TP26 - Troubles maniaques



TP26A: Critères de split élargis à:

CHOP: Traitement mère-enfant

2 Grouper

Perfectionnement

TP27 - Troubles dépressifs ou dépressifs bipolaires



Modification:

Nouveau PCG établi, TP27A: les **cas < 18 ans** avec item HoNOSCA 1 ou 2 de valeur 3 ou 4 sont représentés dans le nouveau PCG

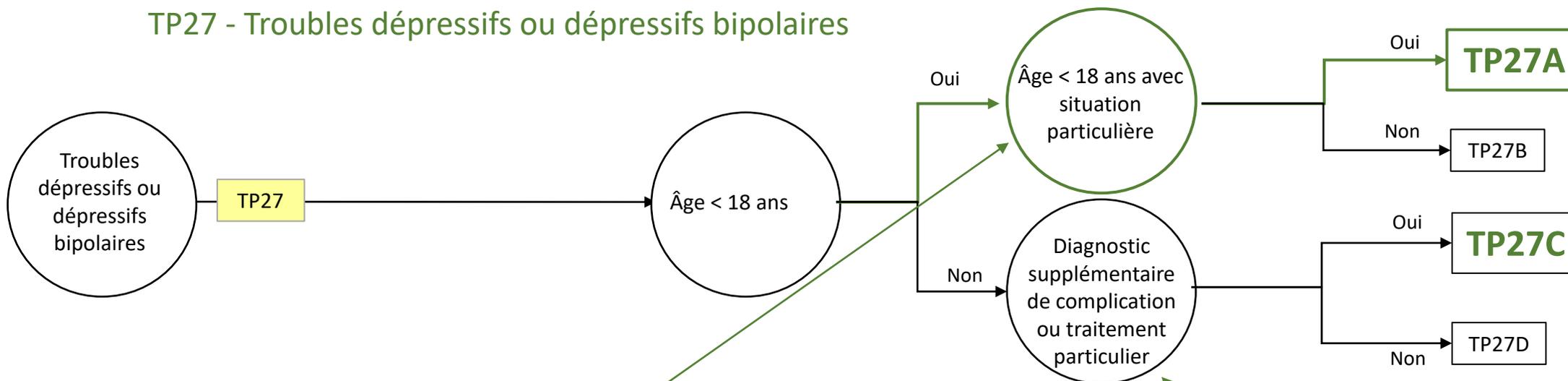
Élargissement de la condition de split entre le TP27C (*auparavant TP27B*) et TP27D (*auparavant TP27C*) à:

- Traitement complexe de patient psychiatrique gériatrique polymorbide en soins aigus
- Traitement mère-enfant en psychiatrie adulte

2 Grouper

Perfectionnement

TP27 - Troubles dépressifs ou dépressifs bipolaires



TP27A: Nouveau PCG établi:

Âge < 18 ans **avec** item
HoNOSCA 1 ou 3 de
valeur 3 ou 4

TP27C: Critères de split élargis à:

CHOP: Traitement mère-enfant

ou

CHOP: Traitement complexe de patient psychiatrique
gériatrique polymorbide en soins aigus

2 Grouper

Perfectionnement

TP30 - Symptômes comportementaux avec troubles corporels, retards mentaux ou troubles du développement



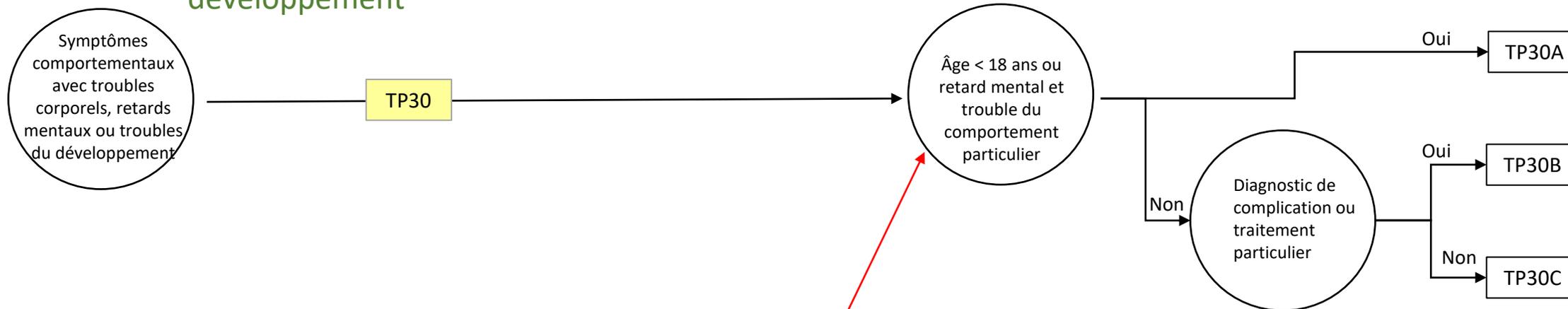
Modification 1:

Renforcement de la condition de split entre TP30A et TP30B par suppression du retard mental/trouble de comportement avec trouble dépressif/de la personnalité en diagnostic supplémentaire

2 Grouper

Perfectionnement

TP30 - Symptômes comportementaux avec troubles corporels, retards mentaux ou troubles du développement



TP30A: Critères de split **supprimés**:

Complexe diagnostique:

Symptômes comportementaux notables avec retard mental et dépression/trouble de la personnalité

2 Grouper

Perfectionnement

TP30 - Symptômes comportementaux avec troubles corporels, retards mentaux ou troubles du développement



Modification 2:

Élargissement de la condition de split entre TP30B et TP30C à:

- Diagnostics du domaine de l'autisme/syndrome d'Asperger qui peuvent être regroupés dans le TP30B en tant que diagnostic principal ou supplémentaire

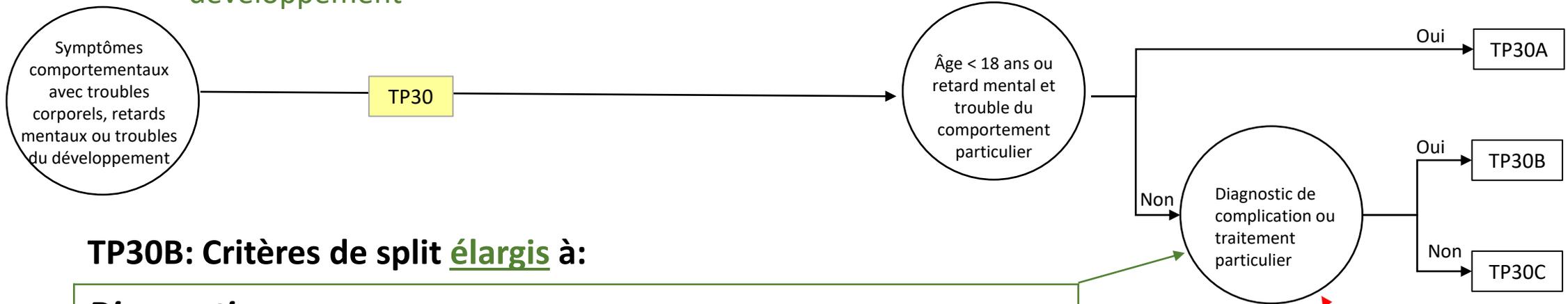
Renforcement de la condition de split entre TP30B et TP30C:

- Diagnostic principal Anorexie mentale avec item HoNOS 5 de valeur 3 ou 4 **remplacé par**
- *Traitement complexe lors d'anorexie* avec item HoNOS 5 de valeur 3 ou 4

2 Grouper

Perfectionnement

TP30 - Symptômes comportementaux avec troubles corporels, retards mentaux ou troubles du développement



TP30B: Critères de split élargis à:

Diagnostic:

Autisme/syndrome d'Asperger

TP30A: Critères de split renforcés:

CHOP:

Traitement complexe lors d'anorexie à partir de 6 jours de traitement avec item HoNOS 5 de valeur 3 ou 4

2 Grouper

Perfectionnement

Rémunérations supplémentaires pour TARPSY 4.0:

TZE-2022-01	Risperidone, CRC, intramusculaire
TZE-2022-02	Aripiprazole, CAM, intramusculaire
TZE-2022-03	Palipéridone, CXE, intramusculaire
TZE-2022-04	Traitement impliquant une électroconvulsivothérapie (ECT)
TZE-2022-05	Sortie d'essai en psychiatrie, adultes ¹
TZE-2022-06	Sortie d'essai en psychiatrie, enfants et adolescents
TZE-2022-07	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques en psychiatrie adulte
TZE-2022-08	Prise en charge 1:1 de troubles psychiques et psychosomatiques et de troubles du comportement en pédopsychiatrie

¹ Limitée à 4 épisodes en psychiatrie adulte

2 Grouper

Perfectionnement

PCG de base		PCG de base	
TP21	Troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation d'alcool, d'autres drogues ou d'autres substances	TP28	Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress ou troubles somatoformes
TP24	Troubles en cas de démence ou autres troubles organiques du SNC	TP29	Troubles de la personnalité et du comportement
TP25	Schizophrénie, troubles schizotypiques ou hallucinatoires	TP30	Symptômes comportementaux avec troubles corporels, retards mentaux ou troubles du développement
TP26	Troubles maniaques	TP70	Traitement psychiatrique ou psychosomatique sans diagnostic principal psychiatrique ou psychosomatique
TP27	Troubles dépressifs ou dépressifs bipolaires	TP96	Impossible à grouper

2 Grouper

Perfectionnement



Segmentation des PCG de base en 21 PCG évalués

	TARPSY 3.0	TARPSY 4.0
Nombre de PCG	20	22
- PCG évalués	19	21
- PCG non remboursés (TP96Z)	1	1

Contenu

1. Données
2. Grouper
 1. Fonctionnement
 2. Perfectionnement
- 3. Calcul**
 - 1. Méthode**
 2. Perfectionnement
 3. Autres analyses
4. Chiffres-clés

3 Calcul Méthode

Catalogue PCG TARPSY 4.0 / 2022

- Coûts relatifs par jour
- Rémunérations supplémentaires dans le catalogue des rémunérations supplémentaires TARPSY ainsi que dans les annexes 2 et 3 de la version de tarification du catalogue des forfaits par cas SwissDRG valable en 2022

Exemple: Cas dans TP27D avec durée de séjour de 7 jours:

- Coût relatif par jour: 1,19
- Coût relatif effectif: $1,19 * 7 \text{ jours} = 8,33$
- Rémunération effective en CHF = $8,33 * \text{prix journalier de base}$

Extrait du catalogue PCG

TP27D Troubles de la personnalité ou dépressifs ou dépressifs bipolaires, âge > 17 ans

Durée de séjour	1	2	3	4	5	6	7
Coût relatif par jour	1,472	1,425	1,378	1,331	1,284	1,237	1,19
Durée de séjour	8	9	10	11	12	13	14
Coût relatif par jour	1,143	1,096	1,048	1,040	1,031	1,023	1,014
Durée de séjour	15	16	17	18	19	20	21
Coût relatif par jour	1,005	0,997	0,988	0,979	0,971	0,962	0,953
Durée de séjour	à partir de 22						
Coût relatif par jour	0,945						

Contenu

1. Données
2. Grouper
 1. Fonctionnement
 2. Perfectionnement
- 3. Calcul**
 1. Méthode
 - 2. Perfectionnement**
 3. Autres analyses
4. Chiffres-clés

3 Calcul

Grands axes



Grands axes de développement

- Utilisation des cas enfants et adolescents de l'année précédente pour le calcul
- Normalisation sur la base des données de l'OFS

3 Calcul

Utilisation des cas enfants et adolescents de l'année précédente pour le calcul



Modification

Désormais, utilisation également des cas enfants et adolescents de l'année précédente pour le calcul (+ 2150 cas)

Effet

- Meilleure stabilité des petits PCG
- Tous les PCG avec enfants concernés
- Faible effet sur les chiffres-clés

Décision

- Les cas de l'année précédente sont utilisés
- Cas plausibles 2019 + cas enfants et adolescents de l'année précédente = 55'441 données de calcul

PCG enfants uniquement

PCG	2018	2019	Augmentation
TP28A	482	535	90 %
TP25A	100	125	80 %
TP27B	296	402	74 %
TP27A	267	366	73 %



3 Calcul

Normalisation sur la base des données de l'OFS

Modification

- Le calcul de la valeur de référence sur la base des 77'477 cas de l'OFS
- La valeur de référence doit reposer sur la totalité des cas psychiatriques de Suisse

Effet

- 6'503 cas en plus que dans le domaine d'application SwissDRG SA
- Petite différence des valeurs de référence sur la base de l'OFS vs SwissDRG SA

Décision

- La normalisation est réalisée sur la base des données de l'OFS
- Vérification annuelle pour déterminer si l'utilisation des données de l'OFS est nécessaire



Contenu

1. Données
2. Grouper
 1. Fonctionnement
 2. Perfectionnement
- 3. Calcul**
 1. Méthode
 2. Perfectionnement
 - 3. Autres analyses**
4. Chiffres-clés

3 Calcul

Analyse des données de médecine légale



Situation initiale

- Répéter l'analyse des données

Résultats des analyses

- 540 cas de 8 hôpitaux au total ont pu être identifiés
- 424 cas plausibles (identification de 39 cas au moyen du relevé détaillé / 422 cas au moyen de 3.5.V04)
- 37 cas du service fermé identifiables
- Dispersion considérable dans les cas de médecine légale
 - Degré de couverture par clinique: 78 % - 156 % ($\emptyset=103$ %)

Conclusion

- Les cas sont inclus dans les données de calcul
- Actuellement, pas de lien avec les prestations codable pour la médecine légale
- Identification des cas uniquement au moyen de la caractéristique structurelle: variable Medstat 3.5.V04

Contenu

1. Données
2. Grouper
 1. Fonctionnement
 2. Perfectionnement
3. Calcul
 1. Méthode
 2. Perfectionnement
 3. Autres analyses
- 4. Chiffres-clés**

4 Chiffres-clés



La **valeur de référence** est une valeur de calcul interne de SwissDRG SA.

Elle est calculée comme suit:

- **T1.0 & T2.0:** la valeur de référence correspond aux coûts journaliers moyens sur tous les cas plausibles.
- **À partir de T3.0:** Stabilisation du Case Mix (CM) par rapport à la version précédente.

Données de calcul	2014/15	2016	2017	2018	2019
Version	T1.0	T2.0	-	T3.0	T4.0
Coûts journaliers moyens [CHF]	762	732	770	767	771
Durée moyenne de séjour [jours]	28,9	33,4	32,7	30,6	32,5
Valeur de référence [CHF]	762	732	-	750	736

4 Chiffres-clés

Degré de couverture par typologie hospitalière de l'OFS

Pour des raisons de protection des données, toutes les typologies ne sont pas affichées.

Données: données de calcul 2019, Baserate hypothétique pour bénéficiaires nuls: 736 CHF

Typologie hospitalière OFS	Nombre de cas plausibles	Part des données de calcul	Taux de couverture T3.0	Taux de couverture T4.0	Modification du taux de couverture
Hôpitaux universitaires ¹	16'550	30 %	90 %	91 %	1 %
K112 Prise en charge centralisée niveau 2	3'476	6 %	106 %	106 %	0 %
K211 Cliniques psychiatriques niveau 1	27'652	50 %	103 %	103 %	0 %
K212 Cliniques psychiatriques niveau 2	4'166	8 %	112 %	110 %	- 2 %
Centres de désintoxication	1'482	3 %	120 %	116 %	- 4 %

¹ K111, y compris les centres de désintoxication

4 Chiffres-clés

Taux de couverture par typologie de l'ANQ

Pour des raisons de protection des données, toutes les typologies ne sont pas affichées.

Données: données de calcul 2019, Baserate hypothétique pour bénéficiaires nuls: 736 CHF

Typologie ANQ	Nombre de cas plausibles	Part des données de calcul	Taux de couverture T3.0	Taux de couverture T4.0	Modification du taux de couverture
Soins de base et aigus	13'647	25 %	104 %	104 %	0 %
Soins de spécialité	4'511	8 %	108 %	106 %	- 2 %
Dépendances pathologiques	1'375	2 %	115 %	112 %	- 3 %
Psychiatrie enfants et adolescents	519	1 %	116 %	113 %	- 3 %
Soins de base et aigus ainsi que pédopsychiatrie	25'460	46 %	94 %	95 %	1 %
Soins de base et aigus Psychiatrie enfants et adolescents, soins de spécialité	6'747	12 %	101 %	101 %	0 %

4 Chiffres-clés



Degré de couverture par groupe d'âge

Données: données de calcul 2019, Baserate hypothétique pour bénéficiaires nuls: 736 CHF

Catégorie d'âge	Nombre de cas plausibles	Part des données de calcul	Taux de couverture T3.0	Taux de couverture T4.0	Modification du taux de couverture
Moins de 18 ans	4'806	9 %	100 %	100 %	0 %
18 à 64 ans	42'974	78 %	101 %	101 %	0 %
65 ans et plus	7'661	14 %	97 %	98 %	1 %

4 Chiffres-clés

Day-Mix Index (DMI) par typologie hospitalière de l'OFS

Pour des raisons de protection des données, toutes les typologies ne sont pas affichées.
Données: données de calcul 2019, Baserate hypothétique pour bénéficiaires nuls: 736 CHF

Typologie hospitalière OFS	Ø DS ¹	DMI T3.0	DMI T4.0	Variation absolue
Hôpitaux universitaires	30	1,087	1,094	0,007
K112 Prise en charge centralisée niveau 2	30	1,061	1,066	0,005
K211 Cliniques psychiatriques niveau 1	32	1,033	1,036	0,003
K212 Cliniques psychiatriques niveau 2	41	1,045	1,031	-0,014
Centres de désintoxication	48	0,903	0,872	-0,031

¹ Ø DS = durée moyenne de séjour

4 Chiffres-clés

Day-Mix Index (DMI) par typologie de l'ANQ

Pour des raisons de protection des données, toutes les typologies ne sont pas affichées.
Données: données de calcul 2019, Baserate hypothétique pour bénéficiaires nuls: 736 CHF

Typologie ANQ	Ø DS ¹	DMI T3.0	DMI T4.0	Variation absolue
Soins de base et aigus	32	1,003	1,004	0,001
Soins de spécialité	40	1,004	0,985	-0,019
Dépendances pathologiques	44	0,878	0,859	-0,019
Psychiatrie enfants et adolescents	59	1,456	1,423	-0,033
Soins de base et aigus ainsi que pédopsychiatrie	29	1,082	1,09	0,008
Soins de base et aigus, psychiatrie enfants et adolescents, soins de spécialité	35	1,055	1,057	0,002

¹ Ø DS = durée moyenne de séjour

4 Chiffres-clés

Day-Mix Index (DMI) par groupe d'âge

Données: cas plausibles, données 2019, Baserate hypothétique pour bénéficiaires nuls: 736 CHF

Groupe d'âge	Ø DS ¹	DMI T3.0	DMI T4.0	Variation absolue
Moins de 18 ans	40	1,443	1,447	0,004
18 à 64 ans	31	0,99	0,988	-0,002
65 ans et plus	38	1,043	1,053	0,01

¹ Ø DS = durée moyenne de séjour

4 Chiffres-clés

Qualité du système - R²

Le R² provient d'une régression simple avec les coûts totaux comprenant les CUI comme variable dépendante et le coût relatif effectif comme variable explicative:

$$\text{coûts}_i = \beta_1 + \beta_2 \text{ecw}_i + \varepsilon_i$$

R² en comparaison

Données: données de calcul 2016 - 2019

Version	Année des données	R ²
TARPSY 4.0	2019	0,878
TARPSY 3.0	2019	0,873
TARPSY 3.0	2018	0,886
TARPSY 2.0	2016	0,866

Merci de votre attention

SwissDRG SA

Länggassstrasse 31
CH-3012 Berne

Tél.: +41 (0) 31 310 05 50

E-mail: info@swissdrg.org
tarpsy@swissdrg.org